

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 13

Artikel: Distinguons !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
Société Anonyme Suisse de Publicité
Haasenstein et Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 25 mars 1916 : Au drapeau fédéral. — Le mot propre (V. F.). — Distinguons ! — On moo que renasquavè (B.). — Valaisanneries du Conteur (M. Gabbud). — Il n'y en a plus chez nous. (J. Mulhauser.) — Jean de Brogny (A suivre).

AU DRAPEAU FÉDÉRAL

Les vers suivants furent composés par M. William de la Rive, à l'occasion d'une fête fédérale d'officiers qui eut lieu les 4, 5 et 6 août 1851, à Genève, et qui fut, dit la chronique, l'une des plus belles dont on ait gardé le souvenir.

Il n'est, sans doute, pas inutile, dans les temps troublés que nous vivons, de sonner l'appel au drapeau fédéral.

Il est à nous, notre libre avenir !

Ils disent : la Suisse est petite,

D'un seul pas on peut la franchir.

Halte-là ! Si les morts vont vite

[vrr.

Leur grande ombre, à jamais, reste pour nous cou-

Il est à nous, notre libre avenir !

Car la liberté veut des hommes

Constants et fiers de la servir.

Et nous, tout petits que nous sommes,

Sur son aile, jadis, elle sut nous grandir.

Il est à nous, notre libre avenir !

Où donc se trouvaient nos frontières,

Aux jours de sanglant souvenir ?

Et de la Suisse de nos pères

Le sol était-il donc plus rude à conquérir ?

Il est à nous, notre libre avenir !

Vont-ils se combler, tes abîmes ?

Tes torrents vont-ils se tarir ?

Vont-elles s'abaisser, tes cimes ?

Où de tes fils déchus, Suisse vas-tu rougir ?

Il est à nous, notre libre avenir !

Nous qui vivons par cette gloire

Que six siècles n'ont pu flétrir,

Chérissons notre vieille histoire ;

A nous de la garder et de la rajeunir.

Il est à nous, notre noble avenir !

Morgarten, Grandson, jours de fête,

Si vous ne deviez revenir,

O Saint Jacques ! O sainte défaite !

Dans ton propre linceul, tu nous verrais dormir.

Il est à nous, notre libre avenir !

Tant qu'autour de la croix sacrée

Que le combat fait resplendir

La Suisse entière est une armée,

Par ce signe divin, prête à vaincre ou mourir.

Une maladie peu ordinaire. — Alors, Daniel, vous sortez de l'infirmerie ? Qu'aviez-vous donc « attrapé » ?

— Oh ! je sais pas pas au juste. Le médecin m'a dit que c'était les « perdrix roses ».

Le brave homme était atteint d'hyperhydrose (excès de transpiration).

La femme juste. — Quatrain d'un inconnu :

L'homme juste, selon le sage,

Pêche sept fois, et davantage ;

Mais la femme juste, combien ?

Ma foi, le sage n'en sait rien.

LE MOT PROPRE

C'ÉTAIT, il y a quelques années, dans la bonne ville de Moudon. Feu le préfet G. devisait, chez lui, avec un médecin de ses amis. Sur la table, un vin d'Aigle ou de Lavaux projetait ses feux dorés. Les deux hommes y faisaient honneur en honnêtes Vaudois, quand sur l'escalier retentit un bruit de socques et que, peu après, on heurta à la porte.

— Entrez ! fit le préfet.

Sur le seuil parut un jeune écolier, la mine peu glorieuse. Pressentant une admonition pour quelque cas d'indiscipline, le médecin s'esquiva discrètement. « Du tout ! du tout ! vous ne nous gênez nullement », dit le préfet, en prenant son ami par le bras et en le forçant à se rasseoir ; puis se tournant vers l'enfant :

— Que veux-tu, mon ami ?

— C'est le régent qui m'envoie.

— Ah ! ah !, et pourquoi l'envoie-t-il ici ?

— Parce que j'ai dit des vilaines raisons.

— Lesquelles ?

— J'ose pas les redire.

— Oh ! ici, tu n'as pas à te gêner... Voyons ces raisons.

Mais, baissant la tête, l'écolier se taisait. Alors le préfet, avec une pointe de curiosité qui adoucissait un peu sa voix :

— C'est donc bien terrible ?... Ecoute, mon ami, tu vas me répéter tout franc ce que tu as dit, cela vaudra beaucoup mieux.

— J'ai dit... j'ai dit : « M... ! »

— Ah ! tu as dit : « M... ! » s'écria le préfet en ouvrant toute grande la porte et en allongeant un coup de pied au petit polisson : « Ah ! tu as dit : « M... ! », eh ! bien : m... pour toi ! »

Heureux d'en être quitte à aussi bon compte, le gamin redescendit, bien vite l'escalier de la préfecture, dont les marches sonnaient gaîment sous ses sabots, et le paternel fonctionnaire revint trinquer avec le médecin, qui avait joui de la scène comme s'il eût été au théâtre.

V. F.

Le bon motif. — Un vieil aubergiste de campagne allait se retirer des affaires.

— Alors, me dit-on, vous remettez votre auberge ? lui demande un citoyen, qui était l'un de ses fidèles clients du dimanche.

— Hélas ! oui, je me suis décidé. On se fait vieux ; on a besoin de repos. Et puis, c'est surtout à cause de ma femme ; elle est de plus en plus ingambe, la pauvre.

Ces dames. — Cela se passe rue du Petit-Chêne.

Deux dames, cannes à la main, poudrées, chapeaux effarants, guêtres « colpurchic », descendent à la gare. L'une d'elles a les jambes en doutes de tonneaux.

Le marchand de meubles, qui est sur le pas de sa porte, fait à un ami :

— Dis ! regarde donc cette particulière, elle a les jambes à la Louis XV, comme mes fauteuils.

DISTINGUONS ! *

La question du patriotisme suisse est à l'ordre du jour. Elle n'est pas encore résolue, témoin les débats qui ont eu lieu ces dernières semaines aux Chambres fédérales. Entendons-nous. Le patriotisme suisse existe ; il n'est contestable ni affaibli ; mais on ne le conçoit pas de même façon partout, dans le pays. De là, des malentendus, des froissements regrettables entre Suisses latins et Suisses germaniques.

Oh ! sans doute, personne en Suisse ne songe à une scission ; d'abord parce que nous sommes tous attachés à notre pays beaucoup plus fortement que nous ne le voulons bien dire ; ensuite, parce que nous savons bien aussi que les uns comme les autres nous aurions tout à perdre et rien à gagner à cette triste solution. Mais les plus optimistes ne sauraient, en revanche, contester que nous en sommes encore à chercher la formule exacte de notre union et de notre commun patriotisme. Il ne le semblait pas, il y a deux ou trois ans. Il a fallu les événements actuels pour nous convaincre.

Et cette divergence d'idées est-elle, peut-être, le fait que l'on oublie trop que nous sommes, avant tout, une « confédération d'Etats » et non une république « unitaire », dans le sens propre du mot. Pas de centralisation à outrance ; ça ne prendrait plus.

Aussi est-il intéressant de relever quelques passages d'une lettre de Suisse, écrite au *Temps*, de Paris, par M. Edouard Chapuisat, sous le titre : *L'esprit public en Suisse*. Voici :

« L'esprit public, dans notre Confédération, accorde aux choses du dedans une importance beaucoup plus grande qu'aux affaires du dehors, et si le rôle international du pays est aujourd'hui considérable, c'est en vertu de traditions que le développement de la *realpolitik* n'a point réussi à anéantir dans les vingt-deux Etats souverains qui composent la Confédération.

» Je dis bien : la Confédération. Trop souvent, en effet, on assimile la Suisse à une république. Si telle était sa forme de gouvernement, ses discussions seraient infiniment plus dangereuses ; elles créeraient des divisions : trois races et trois cultures s'entre-choqueraient avec violence, au risque de piétiner l'unité nationale. Le principe qui est à la base de la Confédération écarte ce péril. Chaque canton conserve son droit absolu de manifester son opinion et d'agir sur celle des autres par des moyens pacifiques. A noter que la forme même du gouvernement n'entrant jamais en cause — puisque aussi bien la démocratie est ici d'essence, — le principal motif de dissension que puisse connaître un pays ne se présente jamais.

Puis après avoir fait allusion à l'affaire des colonels, M. Chapuisat continue :

» Le peuple suisse ne permettra pas qu'un relâchement moral ou même juridique nuise au développement d'un pays qui vaut plus, vis-à-vis de l'extérieur, par sa position morale que par sa configuration géographique.

» Celle-ci, hélas ! a sa part de responsabilité dans les discussions actuelles. Il est incontestable que si, lors des traités de 1815, les puissances avaient accordé à la Suisse les « bonnes frontières militaires » qu'elle leur demandait pour pouvoir jouer avec toute l'efficacité désirable son rôle d'Etat-tampon, sa situation interne serait différente. Sa neutralité, en effet, n'est point une garantie suffisante ni pour ses voisins, ni pour elle-même. Dès lors — et ne pouvant se fier entièrement à son territoire pour une action défensive *qui est seule dans ses principes*, — son état d'insécurité lui pèse. Et je ne parle pas seulement d'une insécurité stratégique, contre laquelle réagirait la vaillance de son armée, j'entends parler aussi de son insécurité économique. Un pays doit pouvoir, dans le plus large domaine possible, vivre sur son fonds. Or, la Suisse demeure sujette, par sa situation géographique, à de graves conflits d'influences. Il faut à ses commerçants, à ses habitants, à ses citoyens une force de volonté et de patriotisme très grande pour ne se point laisser entraîner par les tourbillons. Il faut aussi qu'ils aient l'assurance que leurs difficultés soient connues au delà de leurs frontières, et que loin d'entraver leurs efforts pour demeurer libres industriellement, des sympathies vivantes écartent les suspensions maladroites.

« ... La Suisse a, aujourd'hui, un rôle de charité. Son rôle, demain, pourra peut-être avoir un rayonnement plus grand encore. »

Pax. — En 1867, Lausanne donnait asile au congrès international de la paix, qui siégeait à l'ancien Casino, Derrière-Bourg. On y discuta beaucoup et pas toujours de façon très parlementaire.

Un jour, en ce temps-là, deux commissionnaires se disputaient fort sur la place St-François. Ils menaçaient d'en venir aux coups.

— Imbéciles ! leur fit un troisième, qui intervint à temps, croyez-vous donc être au congrès de la paix !

ON MOO QUE RENASQUAVÈ

FRÉDERI à la Marienne étai dza on pou villio : l'avai prè dè septanté. On bio dzo son sociio s'arretà et lo vouaiquè mò. Coumein l'étai à se n'esa, la Marienne decida que l'arai on bio einterrà. L'étai dein lo tein io on fasai dâi tire-ba dâo diabblio quand on reduisai cauqu'on ào cemetiro.

Don, la Marienne fi veni dè Lozena on bio bouli, dâi macaroni et l'avai dècheindu on jambon dè derrâi dé la tzemena. L'étai portant on pou penietta.

Quand on eu infatâ Frèderi dein la bière, on n'avai pa cllioula lo couvè po que les pareints pouessant lo revèrré onco on iadzo.

Lo dzo dè l'einterra arrevâ. Lé z'einvita sé miront à trabllo à midzo, vu qu'on dévessai parti à trai z'hauré. Lo menistré arrevâ on pou pe tât et ie fe on rudo bio tiulte.

Faillesâi parti. Mâ, ào moimeint io on allavé cllioula la bière, vouaiquè mon Frèderi que sé reveille. N'étai pardi pas mò.

On appela la Marienne qu'arrevâ dein ti sé z'états.

— Frèderi, que l'ai de ; ma laquille tè me fâ que ! Ma fâi, ti les frais sant fé : n'ia pas dé nani, tè fâo parti ! B.

Pauvre vigne ! — Il pleuvait désespérément depuis trois semaines. Les vigneronns étaient au désespoir ; c'était vraiment trop d'eau dans leur vin.

— Quel triste temps ! disait quelqu'un à l'un d'eux.

— Oh ! taisez-vous, il y a de quoi se désoler. C'est un temps désopilant pour la vigne.

VALAISANNERIES DU « CONTEUR »

La Dispense au mariage.

Le bon curé Massard, de vénérée mémoire, était très populaire dans la grande paroisse de Prôfray dont on lui avait confié la desserte depuis une respectable série d'années. Pourquoi ? Il était serviable à l'excès et se fendait en quatre pour obliger ses ouailles.

Mais trop de bonté nuit, le brave curé l'apprit un jour d'un de ses paroissiens peu scrupuleux, et dès lors force lui fut de se montrer moins complaisant, de crainte d'être joué à nouveau.

Selon une loi introduite dans la discipline religieuse des catholiques, au concile de Trente, dit-on, — et que d'aucuns ont critiquée, je n'ai pas l'intention de la faire ici — les fiancés qui se trouvent être déjà à un degré de parenté assez rapproché, ne peuvent pas se marier sans en demander la dispense à l'évêque qui n'accorde l'autorisation sollicitée qu'après le paiement d'une certaine finance dont l'importance est proportionnée au degré de parenté des futurs époux.

Pour éviter, à ses paroissiens et paroissiennes qui se trouvaient dans ce cas, un coûteux voyage de Prôfray à Sion, le chanoine Massard s'offrait volontiers d'être leur intermédiaire auprès de son supérieur diocésain.

Il exposait lui-même le cas à l'évêque et lui transmettait la rançon. Les intéressés n'avaient qu'à attendre la réponse, toujours favorable et à ... payer le droit de s'unir entre cousins. Même, le bon pasteur leur faisait crédit pour quelque temps et avançait du sien pour acquitter la finance du permis. Quand il le pouvait les jeunes mariés lui remboursaient la valeur fidèlement.

Or, il arriva un jour, que le curé eut à bénir le mariage d'un villageois astucieux et peu délicat. Uni à une cousine par les liens sacrés du mariage, notre gaillard laissa au curé le soin de faire pour lui les démarches et débours nécessaires. Il le remercia pour ses bons offices et ne s'en soucia plus.

Au bout de longs mois d'attente vaine, le curé crut devoir par un avis discret, rappeler son oublieux paroissien à ses devoirs de débiteur.

L'homme se présenta au presbytère, le dimanche suivant après vêpres et tint au curé ce langage effronté :

— Vous n'avez pas besoin de m'inviter, Monsieur le Curé, je venais quand même chez vous aujourd'hui, mais non pour vous payer, ce dont je me garderai bien, mais pour obtenir mon divorce. D'argent vous n'en aurez point, prenez plutôt, si cela vous convient, ma femme dont je ne sais que faire maintenant !

Et il s'en alla sans attendre la réponse de l'ecclésiastique, abasourdi et écéuré par tant de malice.

Dès ce jour, il abandonna ce rôle de « courtier en mariages » qui lui procurait tant de déboires et tous les intéressés durent faire le voyage à Sion.

Lourtier (Valais) mars 1916. M. GABBUD.

Imprudence. — Monsieur annonce à Madame qu'il veut s'acheter un fusil de chasse.

— Mais tu en as déjà un.

— Celui que j'ai est un fusil d'amateur, un fusil à moineaux. Je veux une arme sérieuse, pour le gibier à poil, pour la grosse bête...

— C'est ça, pour te blesser.

Infaillible. — Un candidat en médecine passe son examen. Il ne paraît pas très ferré sur le diagnostic d'une maladie.

— Voyons, demande un expert, à quoi reconnaissez-vous que vous êtes en présence d'un cas grave ?

Le candidat, sans hésitation :

— Lorsque le malade en meurt.

Mon chez moi. — Journal illustré de la famille, paraît le quinze de chaque mois. Administration et rédaction : 9, Pré-du-Marché, Lausanne. Abonnements : (Un an), Suisse : fr. 3,50 ; Union postale : 4,00.

Sommaire du numéro de mars : I. Les enfants et les journaux, par L. de Satigny. — II. Lucifer de chu, nouvelle, par G. Hoffmann. — III. La fenêtre, par G. Héritier. — IV. Les ligues de bonté, par L. H. — V. Travaux féminins : Abat-jour pour lampe de piano ; Costume jersey pour petit garçon de un à deux ans ; Dentelles à pyramides. — VI. La galerie de tableaux (avec gravure hors texte). — VII. Défense de traverser la voie, nouvelle, par R. W. d'Everstag. — VIII. Entretien de la maison : Entretien des meubles vernis. — IX. Le pot au feu : Mars à la cuisine ; Quelques recettes de circonstances. — X. Menus. — XI. Recettes : Epaulé d'agneau à la boulangère ; Cervelle de veau ou de mouton à la crème ; Escalopes à jus de citron ; Pieds de moutons farcis ; Potage riz et tomate. — XII. Chants de la montagne : Feux de bergers, par L. H. — XIII. La toilette de bébé (ill.). — XIV. Passe-temps : Le leagui. — XV. Mars, sonnet de L. Brélaz. — XVI. Hygiène : Pour avoir les mains blanches. — XVII. Le diplôme, nouvelle, par M. Nossek (suite).

IL N'Y EN A PLUS CHEZ NOUS

(A MARC MONNIER)

Romanet est un citoyen nourri, pénétré, imbu, imprégné, du monde antique. Il déjeûne d grec, dîne du latin, soupe de l'égyptien ; il se couche avec les Perses et se lève avec les Catharins. Son existence tout entière est vouée aux recherches archéologiques : il s'ingurgit incessamment des bribes de langues mortes, et de tout ce qui est arrivé en deça de l'an 476, il ne veut rien savoir et ne sait rien en effet.

Romanet fréquente peu le monde, et qu'il ferait-il ? Complètement étranger aux us et coutumes des temps actuels, il serait pris de dégoût à l'instant même. Comme il a depuis longtemps accompli son huitième lustre, toute la peine qu'il en prendrait à le moderniser serait inutile.

Cependant *Romanet* est homme. En conséquence, il cherche de bonne foi à remplir le peu de devoirs que sa situation lui impose. Il jouit d'une assez jolie fortune et songe à la gérer quand quelque bouquin poudreux ne lui tombe pas sous la main ; car, dans ce cas, le feu grécois se communiquerait à son vêtement le plus intime, qu'il n'y ferait pas la plus légère attention.

Il voit de temps en temps sa parenté, composée de collatéraux, et se comporte assez décemment aux fêtes de famille où on l'invite par respect pour son héritage. Dans ces réunions, il est entouré d'une complaisance dont il soupçonne point la cause, *Romanet* s'en donne cœur joie, et ne tarit point en citations qu'il adresse à sa jeune cousine la pensionnaire comme à son beau-frère l'avocat ; à sa grand tante l'ex-institutrice, aussi bien qu'à un autre régent primaire ; enfin, pour troisième cousin, à un *renuê de germain*, marchant de denrées coloniales, ni plus ni moins qu'à un certain ami de la maison, ancien précepteur d'un principule quelconque.

Si *Romanet* n'était pas distrait, mériterait-il le titre de savant ? Un trait ne manquerait-il pas à sa physionomie ? Aussi notre digne latiniste est-il de grande force sur ce point. Je pourrais citer des centaines de preuves convaincantes.

Mais je n'en prends que deux : elles suffiront.

Il y a huit jours, le fermier de *Romanet* présentait chez moi, et se mit à tourner son fétre entre ses doigts, d'un air d'embarras.

— Qu'y a-t-il, mon ami ? demandai-je.

— Ah ! Monsieur...

— Vous arrive-t-il quelque désagrément ?

— Oh ! alors... Le brave campagnard est, pour le moins, de *rière* Moudon.

— *Romanet* serait-il malade ?

— Accablement... mais...

— Un accident à votre ferme ?

— Non Monsieur ; mais, si je ne craignais d'incommoder Monsieur...